

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2017

I – APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2017

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 février dernier est approuvé à l'unanimité.

II – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

✓ Service assainissement

Considérant que le compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve, le conseil municipal donne quitus de sa gestion au receveur.

✓ Commune

Considérant que le compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve, le conseil municipal donne quitus de sa gestion au receveur.

III – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Monsieur BONNIN présente les différents comptes administratifs 2016 :

✓ Service assainissement

Section de fonctionnement :

Dépenses : 175 749.86 €

Recettes : 198 463.59 €

L'excédent s'élève à 22 713.73 €

Section d'investissement :

Dépenses : 82 868.58 €

Recettes : 168 157.65 €

L'excédent s'élève à 85 289.07 €

L'équilibre des sections laisse apparaître un excédent de 108 002.80 €.

✓ Commune

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 536 936.85 €

Recettes : 1 640 899.30 €

L'excédent s'élève à 103 962.45 €

Section d'investissement :

Dépenses : 445 743.13 €

Recettes : 539 514.18 €

L'excédent s'élève à 93 771.05€

L'équilibre des sections laisse apparaître un excédent de 197 733.50€.

Monsieur le maire quitte la salle et le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs de l'année 2016.

VI – SUBVENTIONS

- Affectation des subventions

Monsieur BONNIN présente les propositions d'affectation des subventions :

LIBELLES	2016
Amicale UNC-AFN	150
Brette Animation	150
Ciné' ambul	440
Génération Mouvement	150
M.J.C.	1 000
Esprit Brettois	150
Coopérative Scolaire	1 600
Amicale des sapeurs-pompiers	150
Amicale des anciens sapeurs-pompiers	150
A.S.B.	450
Brette Sportif	800
Pétanque Brettoise	400
Tricotine	150
Bigbadaboom	150
Funscrap	150
Association pour la préservation du cadre de vie	150
Okyame	100
Comice Agricole Cantonal	580
Group. canto. échanges franco-allemands	580
Assoc. PARTAGE Ecommoy	300
ADMR (aide domicile milieu rural)	150
Sarth 72	531
L'ADAPT	30
Centre Rabelais - Changé	1 550
Les Restos du Coeur	500
Lycée Les Horizons	25
Groupement de destruction des ennemis des cultures	150
Commune de Parigné l'Evêque (feu d'artifice)	1 000
UNSS collègue Louis Cordelet	150
Subvention à répartir par délibération :	1354
Collège L. Cordelet séjour montagne	A définir
Endurance 72 / Sarthe running	100
Bigbadaboom (fête de la musique)	600
Brette sportif	500
TOTAL	15 000

L'A.S.B. et Esprit Brettois sont en cours de fusion et ne devrait plus faire qu'une seule entité dans les mois à venir. Il est demandé des travaux de réfection du terrain d'entraînement de football en prévoyant l'implantation de l'arrosage automatique.

- DETR 2017

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2017 les projets susceptibles d'être éligibles sont :

- 1 – Opérations cœur de village (aménagement de trottoirs et éclairage public) pour une subvention de 52167.58 € (20 %) sur un coût total de 260 837.90 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le maire à déposer le dossier au titre de la DETR pour l'année 2017 et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

2 – Opération déploiement d'une offre d'auto-partage électro-mobile pour une subvention de 21 500.00 € (50 %) sur un coût total de 43 000.00 €. Une demande pourra être faite également au titre de la DSIL pour un montant de 12 900.00 € (30%).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le maire à déposer les dossiers au titre de la DETR et de la DSIL pour l'année 2017 et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

- **Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne au titre de l'extension du réseau d'assainissement situé route de la Planche et autorise l'inscription de ce projet au budget de l'année en cours.

V- ENVIRONNEMENT

Par courrier du 24 février dernier Monsieur Michel ODEAU Président de la Commission Locale de l'Eau nous informait par courrier de la validation du projet de SAGE du bassin versant de l'Huisne révisé

Le 17 janvier dernier la Commission locale de l'eau validait le projet de SAGE du bassin versant de l'Huisne révisé. Ce projet met en avant de nouveaux enjeux de l'eau pour le bassin versant, telles que la lutte contre l'érosion des sols et la gestion quantitative de la ressource en eau, l'objectif d'atteinte du bon état des eaux restant le but stratégique pour le bassin versant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la révision du projet du SAGE.

M. COSNUAU informe l'assemblée de la perte de compétence de la gestion des cours d'eau par le Conseil Départemental fin 2017. Il est actuellement envisagé la création d'un super SAGE qui chapeauterait les 3 SAGE actuels.

VI- AFFAIRES DIVERSES

- **Fondation du Patrimoine**

Suite au conseil municipal du 31 mars 2016 une demande de subvention avait été déposée auprès de la Fondation du Patrimoine. Aujourd'hui, la Fondation du Patrimoine propose de lancer une campagne de mobilisation du mécénat populaire sous la forme d'une souscription.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le maire à mener cette opération de souscription.

Le conseil municipal autorise également le maire à adhérer à la Fondation du Patrimoine pour la cotisation de 160.00 €

- **Départ du Docteur PANICI**

Le Docteur PANICI ayant annoncé son départ pour fin avril 2017, la mairie met tout en œuvre pour assurer son remplacement. Plusieurs publications ont déjà été effectuées dans des journaux spécialisés :

- Le quotidien du Médecin pour 1425.60 €
- Emploi Médecin- emploi soignant pour 876.00 €
- Le journal des médecins libéraux pour 1560.00 €

D'autre part, le local médical sera mis à disposition sous forme d'un bail à titre gracieux. Seules les charges resteront dues.

- **Numérotation**

La Poste souhaiterait que les lieux-dits regroupant plusieurs habitations soient numérotés.

Monsieur Cosnau propose que, pour les lieux-dits situés hors agglomération, la numérotation soit faite au mètre à partir du début de la voie, c'est-à-dire le côté le plus proche de la mairie.

La Commission Travaux sera chargée de travailler sur ce sujet.

- **Engagement des dépenses en section d'investissement**

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à mandater les dépenses d'investissement 2017 dans la limite des crédits repris ci-dessous et ce, avant le vote du budget primitif 2017 :

Budget principal

Compte 2188 :

- BODET : Horloge école : 330 €

- **Convention**

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention fourrière animale 2017 pour un montant de 0.55 € / habitant x 2260 = 1 243 €

- **Marché Denrées alimentaires**

Monsieur HERRAUX précise qu'un marché a été conclu au niveau de la Communauté de Communes pour l'achat groupé de denrées auprès de certains fournisseurs. A l'heure d'aujourd'hui, certains lots ne sont pas encore commandés en particulier en ce qui concerne les produits frais ; par contre, on observe une commande très importante de produits surgelés. Les élus vont rencontrer la cantinière afin de faire un premier bilan et revoir avec elle la répartition des commandes.

Une commission « Menus » de 6/7 personnes sera ensuite constituée avec 2 parents, 2 ou 3 élus, la cantinière et une diététicienne.

- **Réfection des chaussées**

Monsieur DÉNIEL informe le conseil des travaux programmés par le Conseil Départemental :

- o un bicouche rue des Bleuets
- o un bicouche rue des Bruyères, rue des Biches

En ce qui concerne la route vers Parigné l'Evêque, il faut attendre une année complète avant que le revêtement puisse être refait.

Au carrefour de la Maugerie, il est envisagé de refaire des bordures pour faciliter le passage des véhicules.

- **Projet Eolien de Parigné l'Evêque**

Monsieur FOUCHARD informe l'assemblée de la tenue d'une réunion publique le 31 mars. Il s'étonne de la formulation du titre de l'affiche qui annonce un « projet éolien communautaire » et de la présence du logo de la Communauté de Communes Sud Est du Pays Manceau qui sous-entend que l'ensemble de la Communauté de Communes adhère à ce projet alors que deux communes (Brette-les-Pins et Saint-Mars-d'Outillé) ont voté contre.

Un courrier est lu à l'ensemble du conseil qui servira de base à un prochain article de presse. Un débat s'engage sur l'opportunité de ces installations et sur le manque de communication avec les communes limitrophes.

La secrétaire de séance,

Le maire,

Véronique CORMIER

Bernard LAIR